



Marchands Ambulants

INFORMATION

A compter du 10 Mars 2010 veuillez vous adresser directement à la Chambre du Commerce* ou la Chambre des Métiers* pour toute activité de commerçant non sédentaire, que ce soit pour une première demande, une validation ou un renouvellement de votre carte.

Les personnes qui possèdent une attestation provisoire en cours de validité, délivrée par la Préfecture du VAL-D'OISE (arrondissement de PONTOISE), doivent s'adresser à nos services, Bureau de la Réglementation – 5, avenue Bernard Hirsch – 95010 – CERGY-PONTOISE CEDEX, pour obtenir la carte définitive.

Chambre du Commerce
34-36, rue de Rouen
95300 PONTOISE
☎ 01 30 75 35 95

Chambre des Métiers
1, avenue du parc
95000 CERGY-PONTOISE
☎ 01 34 35 80 00